



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**APIJ**

AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE  
PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE  
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE RIVESALTES  
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON  
ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER**

**CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE  
COMMUNE DE RIVESALTES – DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

PIÈCE A

GUIDE DE LECTURE

AVRIL 2022



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Objet de l'enquête .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Composition du dossier d'enquête publique .....</b>	<b>4</b>

## **1 Préambule**

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), agissant au nom et pour le compte de l'État, ministère de la Justice, est mandatée pour concevoir et construire un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune de Rivesaltes.

La présente enquête porte sur l'utilité publique du projet d'établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune de Rivesaltes et sur la détermination des parcelles à déclarer cessibles dans le but de permettre les expropriations nécessaires à l'obtention de la maîtrise foncière du terrain d'assiette du projet, ainsi que sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Rivesaltes et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Plaine du Roussillon, nécessaire à la réalisation du projet.

**Ce guide de lecture présente la structure des dossiers et les pièces à consulter en fonction des informations recherchées.**

## **2 Objet de l'enquête**

La présente enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concerne les travaux de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune de Rivesaltes dans le département des Pyrénées-Orientales (66).

Le présent dossier est destiné à mettre en œuvre l'enquête publique :

- préalable à déclaration d'utilité publique sur le fondement des dispositions du code de l'environnement et du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- parcellaire portant sur la détermination des parcelles à déclarer cessibles dans le but de permettre les expropriations nécessaires à l'obtention de la maîtrise foncière du terrain d'assiette du projet ;
- portant sur les mises en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Rivesaltes et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Plaine du Roussillon avec le projet, sur les fondements des dispositions du code de l'urbanisme.

### **3 Composition du dossier d'enquête publique**

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'environnement, le contenu du dossier d'enquête publique unique est régi par :

- les articles R.112-4 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- l'article R.123-8 du code de l'environnement ;
- les articles L.143-44 et L.153-54 du code de l'urbanisme, qui impliquent la nécessité de produire un sous-dossier dédié à la mise en compatibilité de chacun des deux documents d'urbanisme impactés par le projet (Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT - de la Plaine du Roussillon et Plan Local d'Urbanisme – PLU – de la commune de Rivesaltes).

Le dossier d'enquête publique est constitué de 12 pièces, tels que présenté ci-après.

Les principales informations présentées dans chaque pièce sont indiquées dans les tableaux ci-dessous.

Pièce	Principales informations
Pièce A : Guide de lecture	Présentation synthétique de l'objet et du contenu du dossier.
Pièce B : Objet de l'enquête – Informations juridiques et administratives	1 – Le maître d'ouvrage
	2 – Présentation du projet
	3 – L'objet de l'enquête
	4 – Les étapes préalables à l'enquête
	5 – L'enquête publique unique
	6 – Les décisions prises à l'issue de l'enquête publique
Pièce C : Dossier de déclaration d'utilité publique  (contenu régi par l'article R.112-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)	7 – Les autres autorisations nécessaires pour autoriser le projet
	1 – Objet du dossier
	2 – Plan de situation  Plan de situation permettant de localiser le projet au sein du territoire dans lequel il s'inscrit.
	3 – Notice explicative  Description du projet et raisons pour lesquelles le projet a été retenu.

Pièce	Principales informations
<p>Pièce C : Dossier de déclaration d'utilité publique</p> <p>(contenu régi par l'article R.112-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)</p>	<p>4 – Caractéristiques des ouvrages les plus importants</p> <p>Description technique des travaux les plus importants.</p>
	<p>5 – La demande de déclaration d'utilité publique</p>
	<p>6 – Plan général des travaux</p> <p>Plan permettant de connaître la nature des travaux envisagés.</p>
	<p>7 – Périmètre de la DUP</p> <p>Plan permettant de représenter au format le plus adapté le périmètre de l'enquête publique.</p>
<p>Pièce D-1 : Dossier de mise en compatibilité du PLU de Rivesaltes</p> <p>(contenu régi par la circulaire n°87-64 du 21 juillet 1987)</p>	<p>8 – Appréciation sommaire des dépenses</p> <p>Évaluation du coût ou des dépenses des principaux postes liés à la réalisation du projet.</p>
	<p>1 – Préambule</p>
	<p>2 – Généralités sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme</p> <p>3 – Présentation du projet soumis à enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique</p>



Pièce	Principales informations
<p>Pièce D-1 : Dossier de mise en compatibilité du PLU de Rivesaltes (contenu régi par la circulaire n°87-64 du 21 juillet 1987)</p>	4 – Analyse de la compatibilité du projet avec le PLU en vigueur de Rivesaltes
	5 – Évolutions apportées au PLU de Rivesaltes dans le cadre de la mise en compatibilité
	6 – Présentation synthétique des évolutions du PLU de Rivesaltes
	7 – La compatibilité de la mise en compatibilité du PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Plaine du Roussillon
<p>Pièce D-2 : Dossier de mise en compatibilité du SCoT de la Plaine du Roussillon (contenu régi par la circulaire n°87-64 du 21 juillet 1987)</p> <p>Pièce D-2 : Dossier de mise en compatibilité du SCoT de la Plaine du Roussillon (contenu régi par la circulaire n°87-64 du 21 juillet 1987)</p>	8 – Annexe : Notice explicative de la mise en compatibilité du PLU de Rivesaltes
	1 – Préambule
	2 – Généralités sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme
	3 – Présentation du projet soumis à enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique
	4 – Situation du projet vis-à-vis des documents d'urbanisme
5 – Analyse de la compatibilité du projet avec le SCoT en vigueur de la Plaine du Roussillon	

Pièce	Principales informations
	6 – Évolutions apportées au SCoT de la Plaine du Roussillon dans le cadre de la mise en compatibilité
	7 – Présentation synthétique des évolutions du SCoT de la Plaine du Roussillon
<p>Pièce E : Évaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes (contenu régi par l'article R.122-5 du code de l'environnement et par l'article R.151-3 du code de l'urbanisme)</p>	1 – Préambule
	2 – Solutions de substitutions raisonnables examinées et raison du choix retenu
	3 – Description du projet
	4 – Analyse de l'état initial du site et de son environnement
	5 –Description et analyse des incidences notables du projet sur l'environnement et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées (mesures « ERC »)
	6 – Aspects pertinents de l'environnement et leur évolution
	7 – Incidences négatives notables du projet résultant de la vulnérabilité du projet face à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs
8 – Incidences du projet sur le réseau Natura 2000	
9 – Cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés	

Pièce	Principales informations
<p>Pièce E : Évaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes</p> <p>(contenu régi par l'article R.122-5 du code de l'environnement et par l'article R.151-3 du code de l'urbanisme)</p>	10 – Évaluation environnementale de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Rivesaltes
	11 – Évaluation environnementale de la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale de la Plaine du Roussillon
	12 – Méthodes de prévision utilisées pour évaluer les incidences notables du projet sur l'environnement
	13 – Noms, qualité et qualification des experts des études menées
	14 – Glossaire
Pièce E-1 : Résumé non technique	Le résumé non technique a pour objectif de faciliter la mise de connaissance par le public des informations contenues dans le dossier d'étude d'impact.
Pièce F : Dossier d'enquête parcellaire (contenu régi par l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)	Identification des biens susceptibles d'être acquis par voie d'expropriation et recherche des propriétaires et des ayants droits concernés.
Pièce G : Documents annexes	
Pièce G-1 : Concertation publique préalable (en vertu de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan du garant.</li> <li>- Enseignements de la concertation et mesures envisagées par le maître d'ouvrage.</li> </ul>

Pièce	Principales informations
<p>Pièce G-2 : Études annexes aux évaluations environnementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertises écologiques et zones humides.</li> <li>- Étude acoustique.</li> <li>- Étude d'insertion paysagère.</li> <li>- Étude géotechnique.</li> <li>- Étude de la pollution lumineuse.</li> <li>- Etude de préfaisabilité Energies Renouvelables.</li> <li>- Etude piézométrique.</li> <li>- Étude de la pollution olfactive.</li> <li>- Evaluation des principes d'accès.</li> <li>- Charte « chantiers faibles nuisances ».</li> <li>-Etude levée de doutes pollution.</li> <li>-Etude-incidences zone natura2000</li> <li>-Desserte eau potable</li> <li>-Evaluation Appropriée des Incidences</li> <li>-Traitement eaux usées</li> <li>-Guide méthodologique émissions de gaz à effet de serre</li> <li>-Etude préalable agricole</li> </ul>

<b>Pièce</b>	<b>Principales informations</b>
Pièce G-3 : Avis émis préalablement à l'enquête	<ul style="list-style-type: none"><li>- Avis de l'Autorité Environnementale (CGDD).</li><li>- Mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'Autorité Environnementale.</li><li>- Comptes-rendus de l'examen conjoint des personnes publiques associées.</li><li>- Avis des services, des collectivités territoriales et groupements.</li></ul>
Pièce H : Evaluation socio-économique et contre-expertise	<ul style="list-style-type: none"><li>- Évaluation socio-économique du plan 15 000.</li><li>- Contre-expertise et avis favorable du SGPI.</li><li>- Fiche complémentaire spécifique à l'opération de Rivesaltes.</li></ul>